Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20260401-292026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE POMMERET

29/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMMERET

SEANCE DU 1ER AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six le premier avril à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. GUINARD SERGE, Maire.

Date de la convocation : 26/03/2026 Date d'affichage : 26/03/2026

ETAIENT PRESENTS : M GUINARD S, M. HANNIGSBERG P, Mme JAFFRELOT B, M. DRIANT C, Mme RENAULT C, M RENAULT P, Mme BERECHEL C, M. GUENO A, M. RAULT D, Mme MORICE DOMRAULT V, M. LE MOINE S, M. LEGROS N, Mme CLEMENT C, M. VILSALMON B, Mme GOUFFIER L, M. BALCOU E, Mme DAOYT S, Mme LE TEXIER A.

ETAIENT ABSENTS : Mme BAUDOUARD L (Procuration à Mme MORICE DOMRAULT).

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. BALCOU ERWAN.

OBJET 4.2: RECOURS AUX AGENTS NON TITULAIRES POUR REPONDRE A DES BESOINS TEMPORAIRES

Mme BERECHEL, conseillère déléguée aux RH fait part au Conseil qu'il est possible de recourir à des agents non titulaires pour remplacer temporairement un agent titulaire absent.

En effet lorsqu'il s'agit de remplacer un agent absent, les motifs d'absence doivent être l'un de ceux limitativement énumérés à l'article 3-1 de la loi N°84/53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territorial : temps partiel, congés maladie, maternité, parental, présence parentale, réserve, rappel sous les drapeaux, service national, congés annuels.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

❖ AUTORISE M. Le Maire à procéder au recrutement d'agent non titulaire pour remplacer un agent titulaire absent.

Cette délibération est valable pour la durée du mandat.

Fait et délibéré à POMMERET, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire — Le Maire

ERWAN BALCOU — SERGE GUINARD